

>> **DEBAT.** Deux dossiers brûlants étaient abordés lors des conférences du 18 février dernier, organisées par l'association Cercle Citoyen : projets d'une énergie soit disant verte « l'éolien » et du grand contournement de Bordeaux qui cherche l'appui d'élus pour être rouvert

## Reignac doit-elle accueillir des éoliennes ?

Christine Gustave

Les deux conférences organisées par l'association Cercle Citoyen, présidée par Claude Boissard, se sont déroulées dans la salle de spectacle de Reignac. Dominique Monnet, trésorier de l'association, a présenté le rôle de l'association à la soixantaine de personnes présentes. Il explique : « Nous avons pour vocation d'informer, commenter et expliquer aux citoyens les problèmes sur des événements d'actualité et d'en débattre ». La séance a été ouverte sur le dossier des énergies renouvelables, par Jean-Claude Héraud, invité par Dominique Monnet, qui est membre de l'association Vigie-éolien de Reignac.

Jean Claude Héraud a brièvement rappelé et critiqué les conditions dans lesquelles le projet du parc éolien de Reignac s'est déroulé, mais le débat allait au-delà de l'opposition de nombreux Reignacais qui n'ont pas suffisamment été informés du projet et pour qui les nuisances seront certaines : dévalorisation des biens immobiliers, risques encourus en cas de tempête, bruit lié aux distances insuffisantes, risque aussi d'une mauvaise réception des postes de télévision... « la commune de Reignac n'est pas un territoire favorable au développement d'un parc éolien, explique le médiateur, les mesures prises depuis un an par le mat indiquent un vent de 5 m/s. La vitesse moyenne du vent en France sur l'ensemble des sites éoliens est de 6 m/s. Sachant que jusqu'à 3 m/s une éolienne ne fonctionne pas, la puissance du vent sur Reignac aura une production notable mais insuffisante pour être rentable, et je



**Alain Montangon n'a pas épargné, comme à chacune de ses interventions, Philippe Plisson et ses contradictions**

*tiens à préciser que de nombreux sites en France mais aussi en Europe n'atteignent pas la production escomptée par rapport à l'étude de projet. D'autre part il est nécessaire de construire des moyens de production thermiques qui pallient à la non-production des éoliennes en cas de manque de vent.»*

### Le business et l'écologie

Le débat s'est ensuite étendu sur l'aspect mercantile du développement durable, arguments à la clef pour le gouvernement : il faut sauver la planète, créer des emplois et enrichir les communes. Cette production d'énergie soit disant verte, qui ne produit pas de CO<sub>2</sub>, nécessite d'avoir sur le territoire national des centrales thermiques au gaz qui démarreraient en cas de non-production de l'éolien par manque de vent. Ce type de centrale rejette du CO<sub>2</sub> contrairement au nucléaire qui a une production constante et régulière, sans émission de CO<sub>2</sub>. Concernant

les emplois, sur dix fabricants de matériel, seulement deux sont français mais produisent en Espagne et en Allemagne. Concernant l'attrait financier pour les communes, nécessitent-elles ce gain sachant que des aides publiques sont versées aux opérateurs pour développer ce marché dans le cadre du PEC, Paquet Energie Climat ? Ces aides sont financées au prorata de la production, d'où l'intérêt des industriels de développer ce business sans tenir compte du consommateur et de l'impact environnemental. L'argent public pourrait servir aux recherches pour une énergie moins coûteuse et éviter que la facture des particuliers augmente chaque année. L'Etat impose à EDF de racheter toutes les énergies produites, solaire et éolienne, et a fixé une taxe payée par le citoyen français pour compenser les pertes d'EDF (CSPE). Ce dernier, il faut le rappeler, était un des fournisseurs d'électricité les moins chers d'Europe. ■